

**- Réforme de l'Assurance Maladie -
Le conditionnement : la bonne quantité pour éviter les excès**

Paris, mardi 22 juin 2004 - A l'heure de l'harmonisation européenne, le Collectif des Groupements de Pharmaciens souhaite une meilleure adéquation entre les ordonnances délivrées aux patients et les boîtes de médicaments correspondantes.

Le Collectif insiste sur **la nécessité d'harmoniser prescriptions médicales et médicaments** afin que les quantités de médicaments délivrées soient conformes aux prescriptions habituelles, en tenant compte des maladies chroniques ou aiguës :

- pour les médications chroniques, renouvelées chaque mois, il est primordial d'harmoniser le contenu de **toutes** les boîtes à 28 ou à 30, voire à 32. Actuellement, coexistent des boîtes de 28 et de 30 et certains malades à qui sont prescrits à l'année des hypertenseurs, conditionnés en boîte de 28, sont toujours en manque d'une boîte..., par exemple.

- pour les médications aiguës, il est nécessaire d'envisager un « boîtage » adapté aux prescriptions habituelles soit la mise en adéquation du conditionnement avec la durée réelle du traitement.

Par exemple, un traitement hormonal prescrit 21 jours par mois et actuellement conditionné en boîte de 10 serait ainsi présenté en boîte de 21...

Lorsque diverses prescriptions sont possibles pour le même médicament, le Collectif propose d'adapter le conditionnement au plus court traitement possible. Un « boîtage » trop volumineux amoindrit le contrôle du suivi thérapeutique et entraîne un gaspillage en cas d'arrêt du traitement : le CNGPO est opposé aux conditionnements de 90 jours ne permettant plus le suivi mensuel du patient et pouvant être à l'origine de gâchis plus importants si le traitement n'est pas supporté ou doit être modifié.

Le Collectif des Groupements de Pharmaciens qui représente 10 groupements, 9000 officines et plus de 50% du chiffre d'affaires de la profession souhaite ainsi apporter sa contribution active aux différents sujets de la réforme afin d'exercer leur métier avec pertinence et dans le sens que recherche les pouvoirs publics. Toujours soucieux de mettre en oeuvre la stratégie « gagnant/gagnant », le Collectif est désireux de voir ces arguments pris en compte pour que le service rendu par l'officine de demain soit toujours plus efficace pour les patients et que la réforme de l'Assurance Maladie puisse répondre aux préoccupations des professionnels de santé soucieux « d'améliorer la qualité des soins et de diminuer les gaspillages ».

Contacts :

**Gilles Brault-Scaillet
Président CNGPO
Tél : 03 86 64 43 01**

**Catherine Durand/ Frédérique Moré
Altedia PR
01 44 91 58 38 / 52 57**